Les membres du comité pour le suivi de la mise en oeuvre de la loi sur le quota de 30% en appui aux candidates lancent un appel aux autorités pour afficher une réelle volonté politique afin de promouvoir la participation effective des femmes aux élections législatives à travers des actions plus concrètes telles que la création d'un fonds national ou une mobilisation de collecte de fonds pour soutenir les candidatures des femmes. Si la promotion effective de la femme devrait passer selon des analyses très critiques, par l'application de mesures transitoires comme la loi sur le quota, il n'en demeure pas moins qu'un accompagnement technique, financier et matériel s'impose comme alternatives essentielles pour assurer une réelle atteinte des objectifs. La loi du quota genre est une des solutions qui devraient contribuer à rehausser l'effectif féminin au sein des instances de prises de décisions à travers les élections.

Le comité de suivi a été attentif aux questions des journalistes. Concernant la question de création d'un fonds national pour appuyer les femmes candidates qui est comme un doublon, Mme Martine Yabré, porte-parole du comité de suivi du quota genre a répondu que la « collecte de fonds est plus difficile pour les femmes que pour les hommes pour plusieurs raisons, notamment à cause du fait que les femmes accèdent moins difficilement aux financements ».

Source: Par Boureima Legma, source: http://fr.allafrica.com/stories/201211140908.html